



Plan de prévention et de gestion des déchets dans les Outre-mer

RAPPORT

3 avril 2023

Mise à jour : 28 septembre 2023

AVIS FAVORABLE du Comité des Parties Prenantes d'**ecosystem** du
13 décembre 2022



Sommaire



Table des matières

Table des matières	2
1. ecosystem	5
1.1 ecosystem, une entreprise à mission	5
1.2 Une organisation interne simplifiée et renforcée	6
1.2.1 L'appui sur des ressources externes	7
2 Etat des lieux	8
2.1 Une évolution des tonnages dynamique et une performance soutenue	8
2.1.1 Tonnage	8
2.1.2 Performance de collecte	9
2.2 Le gisement dans les Outre-mer	10
2.2.1 Etude gisement à la Réunion	10
2.3 Le coût de la gestion des DEEE dans les Outre-mer	12

3	Une ambition renforcée	13
3.1	Des actions spécifiques et adaptées réalisées par ecosystem dans les Outre-mer	13
3.2	Une ambition renforcée pour 2023-2027	15
3.2.1	Augmenter le reflexe réparation.....	15
3.2.2	Réemployer / réutiliser les appareils.....	15
3.2.3	Réutiliser les matières	15
3.2.4	Lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'environnement et la santé de tous	16
3.2.5	Poursuivre et amplifier les actions déjà mises en œuvre	17
3.2.6	Renforcer la communication.....	17
3.2.7	Résorber les dépôts sauvages	17
4	Des actions par territoire.....	18
4.1	Martinique	18
4.2	Guadeloupe	22
4.3	Guyane.....	27
4.4	Saint-Pierre et Miquelon	31
4.5	La Réunion	33
4.6	Mayotte	38
Annexe 1		42

Préambule

Conformément aux articles L. 541-10 et R541-130 du code de l'environnement, (décret n°2020-1455 du 27 novembre 2020 - art. 2), **ecosystem** a élaboré ce présent plan de prévention et de gestion des déchets dans les Outre-mer pour les DEEE et les lampes.

Les départements, régions et collectivités d'Outre-mer inclus dans le périmètre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) représentent plus de 2,1 millions d'habitants répartis sur cinq départements et régions d'Outre-mer (DROM) que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion, et deux collectivités d'Outre-mer (COM) : Saint-Martin et Saint-Pierre-et Miquelon, seront considérées comme « collectivités compétentes ».

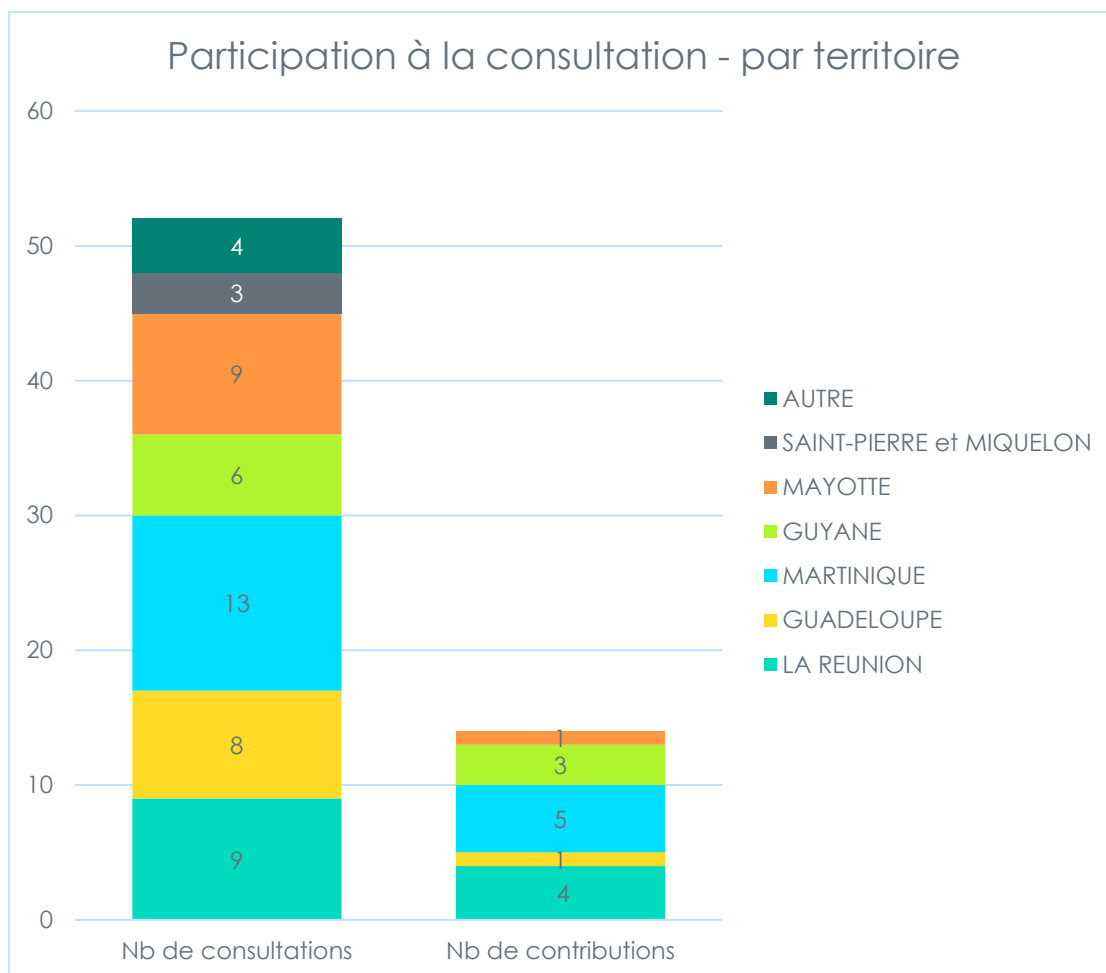
A noter qu'**ecosystem** a mis en place la gestion des DEEE avec Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (ces trois districts constituant les Terres australes, ou districts austraux), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Éparses. Ces dernières, rattachées aux TAAF depuis la loi du 21 février 2007, rassemblent dans le canal du Mozambique les îles tropicales de l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa, et Bassas da India, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion. Ce dispositif de collecte des DEEE est assuré par le navire ravitailleur, *Le Marion Dufresne*, et leur patrouilleur polaire brise-glace, *L'Astrolabe*. Les collectes sont rapatriées sur l'île de la Réunion où elles sont traitées.

Ecosystem a présenté ce plan à son Comité des Parties Prenantes (CPP) le 13/12/2022 qui a rendu un avis favorable.

Ce plan a alors été soumis aux Collectivités Compétentes par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne¹ et lors de deux webinaires les 15 et 16 mars 2023.

Ainsi 165 acteurs ont été contactés, le plan a été consulté à plus de 52 reprises et par l'ensemble des acteurs concernés des territoires.

• ¹ <http://ecosystemppgdoutremer.eco/> (fermés le 31/03/2023)



1. ecosystem

1.1 ecosystem, une entreprise à mission

Après la fusion entre Eco-systèmes et Récylum en 2018, un travail approfondi a été mené pour construire un nouveau projet d'entreprise, fidèle aux engagements, aux fondamentaux de la Directive européenne et à ses objectifs. Ce travail interne s'est accompagné d'une réflexion identitaire et de communication afin qu'**ecosystem** apparaisse à chacun comme un repère lisible, inspirant confiance et donnant envie d'agir au sein d'un collectif engagé.

Ecosystem est une entreprise à mission depuis le 24 juin 2021.

Aujourd'hui la raison d'être d'**ecosystem** se résume en quelques lignes :

« Chez ecosystem, notre raison d'être est de protéger l'environnement, les ressources naturelles et la santé en mobilisant le collectif pour renforcer l'utilisation de matières recyclées de qualité grâce au développement de la collecte, et pour réduire la quantité de déchets générés grâce à l'allongement de la durée de vie des appareils électriques et électroniques »

Pour que cette raison d'être se traduise par des actions concrètes, cinq objectifs mesurables ont été définis. Ces engagements sont suivis par un Comité de Mission, constitué d'experts issus de différents horizons.

1^{er} objectif : Lutter contre l'épuisement des ressources fossiles et minérales, en développant la collecte et en contribuant au développement de nouveaux procédés industriels pour produire des matières recyclées de qualité conformes aux exigences d'une nouvelle fabrication.

2^{ème} objectif : Protéger l'environnement et la santé de tous en éliminant les substances polluantes ou dangereuses, et en réduisant l'empreinte environnementale de notre activité opérationnelle.

3^{ème} objectif : Contribuer à allonger la durée de vie des appareils par la prévention, en particulier la réparation et le réemploi et en sensibilisant les Producteurs à une éco-conception orientée vers la durabilité.

4^{ème} objectif : Contribuer au développement d'emplois et de compétences nouvelles dans les métiers de la filière, et accompagner les efforts d'insertion professionnelle de l'économie sociale et solidaire.

5^{ème} objectif : Accélérer les changements de comportement des citoyens – dans leur vie privée ou leur sphère d'action professionnelle – en faveur de pratiques de consommation, de production et de gestion plus éco-responsables.

Ces engagements sont traduits en actions dans les Outre-mer et s'articulent dans le présent plan.

1.2 Une organisation interne simplifiée et renforcée

Depuis le 1^{er} avril 2021, une nouvelle organisation a été mise en place chez **ecosystem** dirigée par Nathalie Yserd. L'organisation est découpée en cinq directions opérationnelles (Développement, Opérations, Performance Environnementale, Producteurs, Communication) et trois directions support (Finances et Informatique, Ressources Humaines et Communication interne, Juridique et Relations Institutionnelles).

29 responsables régionaux sont présents sur le terrain :

- 12 responsables régionaux de collecte (RRC) sont au contact des partenaires de collecte ;
- 10 responsables d'exploitation (RRE) pilotent les opérations de logistique et traitement ;

- 7 responsables de secteurs GDD (RSGDD) sont chargés de développer et suivre le réseau des gestionnaires de déchets. Cette présence sur le terrain est l'une des clés du dispositif opérationnel d'**ecosystem**.

Appuyés par des forces supplétives externes.

Souhaitant renforcer ses actions à l'Outre-mer, la direction d'**ecosystem** a créé un poste de **Responsable des activités à l'Outre-mer** depuis février 2023.

1.2.1 L'appui sur des ressources externes

Ce schéma d'organisation interne est complété par une équipe dynamique et performante de « facilitateurs ». Ces ressources locales sont les relais de l'éco-organisme. Leur mission est de faciliter les échanges réguliers et de proximité avec les partenaires.

Les facilitateurs suivent des formations régulières avec l'ensemble des services d'**ecosystem**. La dernière formation a eu lieu le 14 avril 2023 à Paris. Des points mensuels sont organisés par ecosystem.

Par ailleurs, **ecosystem** poursuit son engagement de financement et de participation aux plateformes inter-filières REP, en concertation avec l'ADEME et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et souhaite élargir la représentation au ministère des Outre-mer.

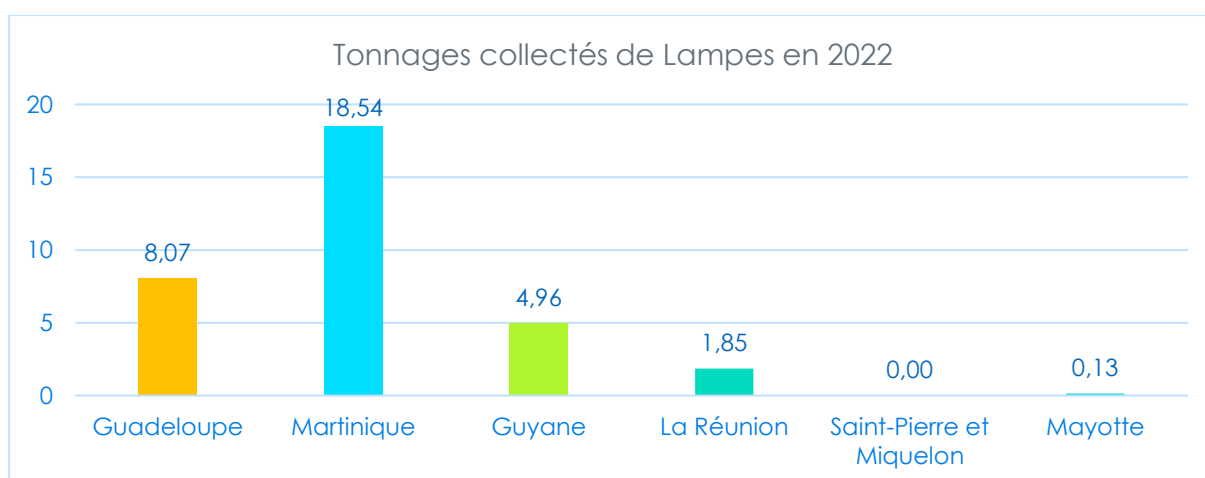
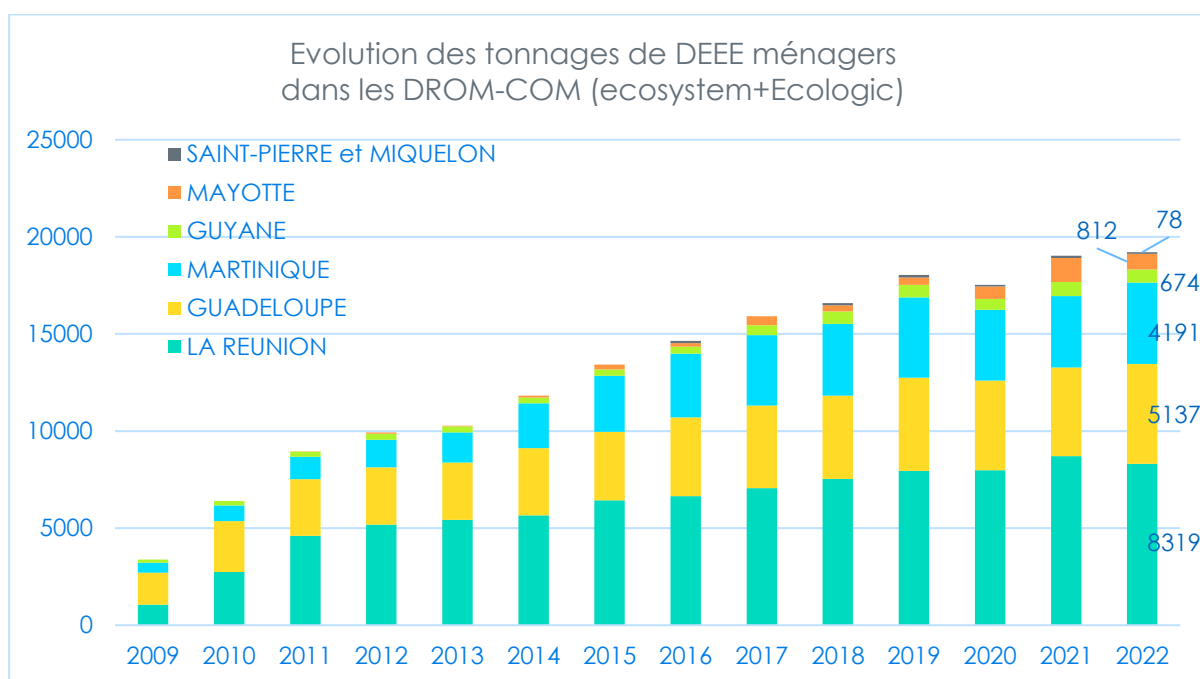
GUYANE ACORPE   AURELIE BILLARD 06 94 13 02 16 aurelie.billard@acorpeguyane.com  Francis VIGNÉ 05 94 25 44 95 06 94 16 39 77 francis.vigne@acorpeguyane.com 4h/-5h - hiver/été	LA REUNION SICR   Sandrine SINAPAYEL 02 62 41 10 57 - 06 93 10 42 46 environnement@sicr.re  Martine HIPPOLYTE 02 62 41 10 57 - 06 92 64 57 63 m.hippolyte@sicr.re +3h/+2h - hiver/été	MAYOTTE Maoré Territoires   Franck TOY EBELE 06 39 00 57 10 toy.franck@maoreterritoires.com +2h/+1h - hiver/été
GUADELOUPE C2D CONSULTING   Christelle DIOCHOT-DESPOIS 06 90 76 58 86 christelle.diochot@c2dconsulting.fr  Margaux MOUNSAMY 06 90 96 72 14 faciliteur971@c2dconsulting.fr -5h/-6h - hiver/été	MARTINIQUE Association Entreprises & Environnement   Camille SITZ 06 96 18 75 22 csitz@entreprisesenvironnement.com  Marie BUISSON 06 96 81 33 10 mbuisson@entreprisesenvironnement.com  Angèle DAIRE 06 96 79 29 71 adaire@entreprisesenvironnement.com -5h/-6h - hiver/été	SAINT PIERRE ET MIQUELON Mairie de Saint-Pierre   Stéphane GASTON 05 08 41 10 50 05 08 55 50 17 stephane.gaston@msp975.fr -3h/-4h - hiver/été

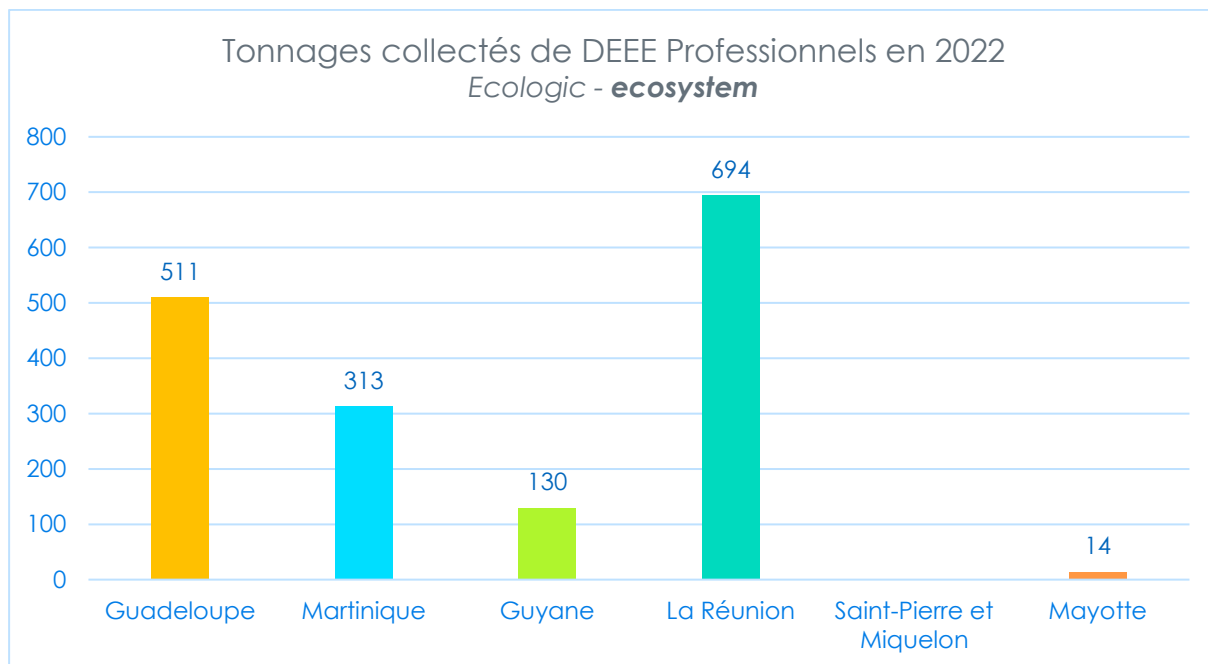
2 Etat des lieux

2.1 Une évolution des tonnages dynamique et une performance soutenue

2.1.1 Tonnage

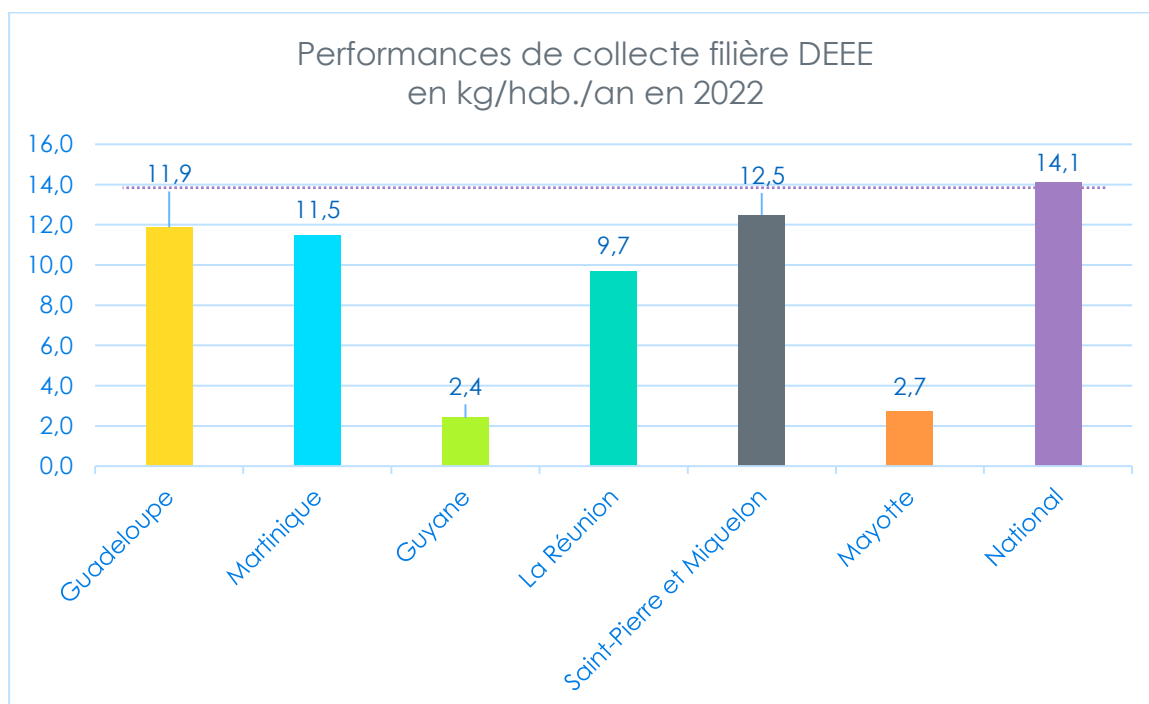
Dès le début de la mise en place de la filière dans les Outre-mer, **ecosystem** s'est attaché à créer un réseau dynamique de partenaires afin de performer sur les tonnages collectés comme le montre l'évolution des collectes ci-dessous.





2.1.2 Performance de collecte

Ces efforts ont permis d'atteindre des performances de collecte par habitant globalement proches des performances nationales à l'exception de Mayotte et de la Guyane.



En 2022, les tonnages globaux dans les DROM COM s'élèvent à 20 900 tonnes pour la totalité de la filière.

Les perspectives de développement de la collecte à l'horizon 2025 sont basées sur une hypothèse de collecte à 24 000 tonnes de DEEE (dont DEEE Ménagers, Lampes et DEEE Professionnels) ; à raison de 20 000 tonnes sur les DEEE ménagers + Lampes (contre 19 000 tonnes en 2022) et 4000 tonnes de DEEE Professionnels en rattrapant la performance nationale sur le secteur des DEEE professionnels dans les deux ans (contre 1 662 tonnes fin 2022).

2.2 Le gisement dans les Outre-mer

ecosystem a réalisé une étude gisement sur le territoire national en 2021 et une étude de gisement sur la Réunion en 2022. L'étude pour la Guadeloupe a débuté en décembre 2022 et une autre sera lancée sur la Martinique au second semestre 2023.

Des études gisement sur Mayotte et la Guyane sont également en cours de programmation.

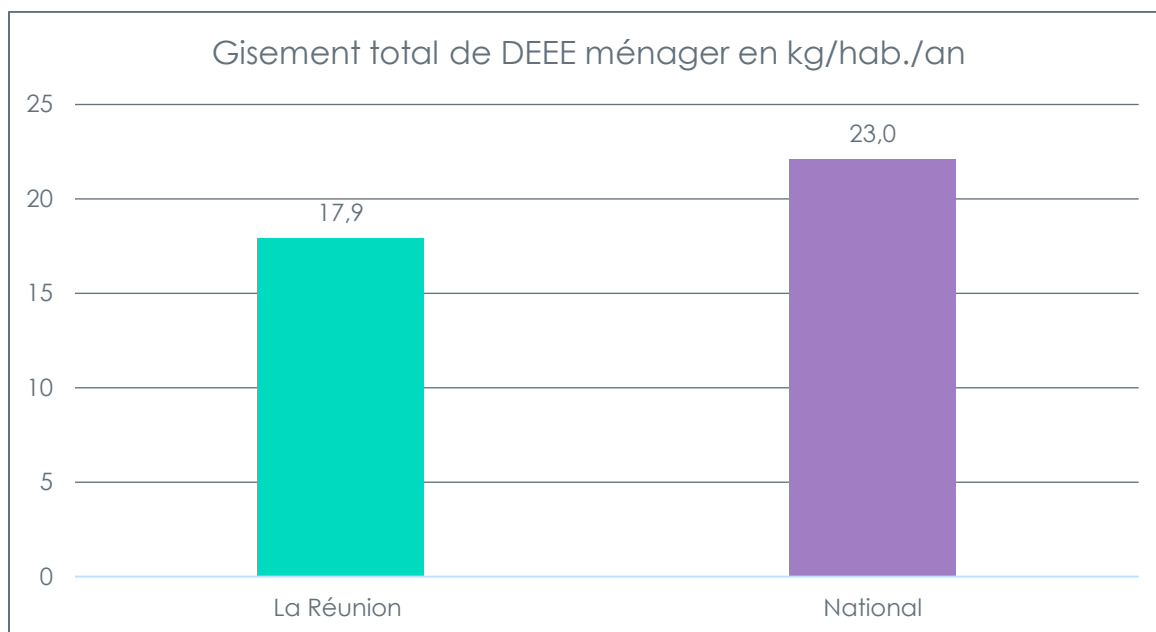
2.2.1 Etude gisement à la Réunion

Cette étude met en évidence un gisement de 17,9 kg/hab./an en 2021 à la Réunion à comparer à un gisement de 23 kg/hab./an sur le plan national ².

On observe à la Réunion des taux d'équipements globalement proches de ceux de l'Hexagone, avec cependant des différences importantes :

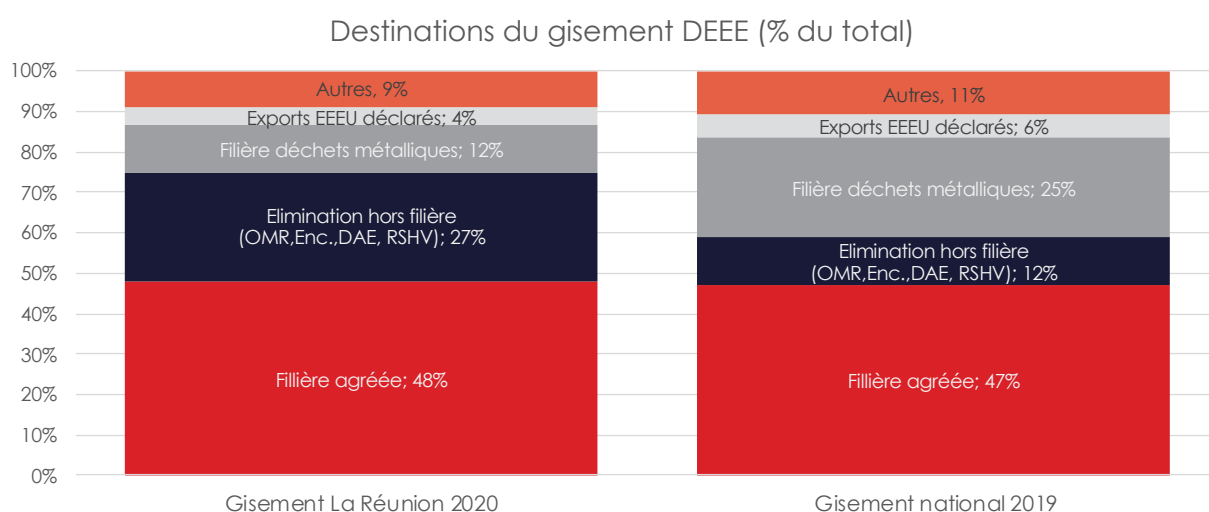
- Un taux d'équipement supérieur à La Réunion pour :
 - les climatiseurs (26 vs 11%),
 - les congélateurs (64 vs 51%).
- Un taux d'équipement inférieur à la Réunion pour :
 - les lave-vaisselles (19 vs 58%),
 - les appareils photo numériques (29 vs 55%),
 - les aspirateurs (58 vs 91%),
 - les tablettes (34 vs 42%),
 - les fours à micro-ondes (73 vs 87%).

² L'étude gisement au niveau national est basée sur les mises sur le marché et le parc d'EEE pour lesquels il n'a pas été possible de distinguer la part venant des DROM-COM. Aussi, les données nationales seront considérées comme étant celles de la métropole, bien qu'elles intègrent aussi les DROM -COM. Néanmoins l'impact est faible puisque par exemple, le gisement de la Réunion est de 17 000 tonnes comparées aux 1.8 millions de tonnes au national.



L'analyse de la destination du gisement met en évidence un taux de collecte par la filière agréée similaire à la Réunion et au niveau national (48/47%). En effet, bien que le poids de collecte par habitant à la Réunion (10,6 kg/hab./an) soit plus faible qu'au niveau national (13.1 kg/hab./an), le gisement est également inférieur : 17,9 kg/hab./an, contre 23 kg/hab./an au niveau national.

En revanche la répartition du « hors filière » marque une nette différence entre La Réunion et le national : + 15 points en « hors filière » vs le « hors filière » de Métropole. Ainsi, une part plus importante de DEEE à la Réunion se retrouvent très certainement dans les encombrants en mélange et les déchets d'activité économique.



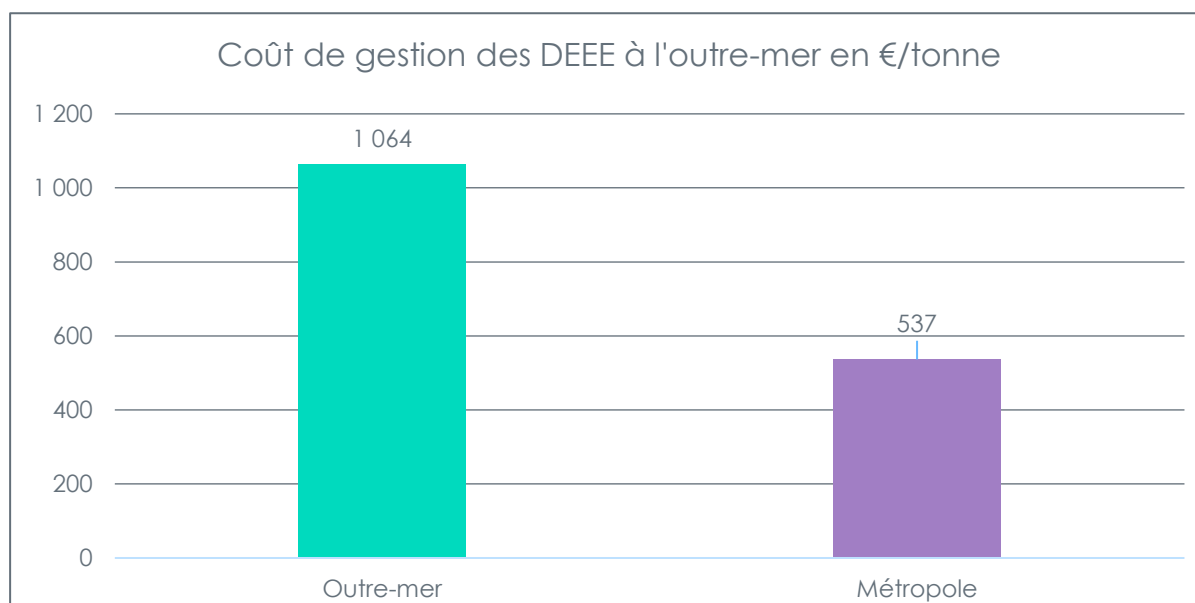
2.3 Le coût de la gestion des DEEE dans les Outre-mer

Près de 15,3 Millions d'euros ont été dépensés en 2021 par la filière DEEE dont plus de 75% par **ecosystem** en intégrant les coûts de ramassage/logistique/regroupement, les coûts de traitement, les coûts de transport maritime (2,8 M€) pour le transfert de DEEE inter-îles ou retour métropole, ainsi que les soutiens aux collectivités, aux distributeurs, aux détenteurs et à l'Economie Sociale et Solidaire.

A noter que la moitié des coûts sont affectés à la Réunion, en raison du fait que 50% des tonnages collectés et traités à l'Outre-mer ont lieu sur ce territoire tandis qu'un tiers des coûts sont dépensés sur la Guadeloupe en raison du traitement concentré de la Martinique et la Guadeloupe sur ce territoire.

Un coût à la tonne deux fois supérieur en Outre-mer versus la métropole

Ramené à la tonne, le coût de gestion des DEEE à l'Outre-mer s'élève à 1064 €/t contre 536 €/t en métropole.



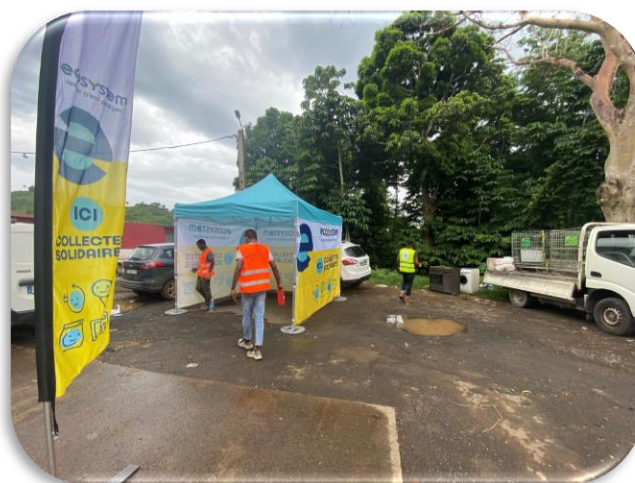
3 Une ambition renforcée

3.1 Des actions spécifiques et adaptées réalisées par ecosystem dans les Outre-mer

Différentes actions ont été menées pour accroître les collectes, favoriser le réemploi ou assurer la qualité du traitement. Ces actions sont les suivantes :

- Le réemploi a été encouragé et mis en place, notamment sur l'île de la Réunion et la Martinique et plusieurs acteurs ont été identifiés sur d'autres territoires.
- Une implication très forte des facilitateurs d'**ecosystem** auprès des partenaires locaux et des autorités.
- Les opérateurs logistiques et de traitement ont assuré des prestations conformes aux exigences.
- Des plans d'actions de développement de la collecte portés par **ecosystem** ont alimenté le contenu des Plans de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
- Une action inter-filière dès 2018 avec la contribution à la création puis l'animation des deux plateformes régionales interacteurs et inter-DOM pour les Caraïbes et l'Océan Indien.
- La réalisation de campagnes de communication grand public.
- L'installation d'unités de dépollution et de recyclage au sein des territoires ultra-marins (Réunion et Guadeloupe) afin de traiter les appareils au plus près de leur production, tout en soutenant l'emploi et l'industrie locale.

Des actions spécifiques en Guyane et à Mayotte ont été mises en place afin de développer les collectes et compenser le manque de déchèteries. Ainsi des collectes de proximité ont été déployées fin 2020 à Mayotte, et le seront prochainement pour la Guyane. L'objectif est double, d'une part mailler les 2 territoires en points d'apports volontaires, d'autre part créer les conditions d'un développement à moyen terme du réemploi.



- Des opérations logistiques de collecte en pirogue et par hélicoptère pour les espaces très difficiles d'accès, de même que sur la zone de Mafate à la Réunion.



- Une opération pédagogique à Mayotte a été réalisée fin 2022 afin de sensibiliser 32 établissements d'enseignement secondaire en proposant un contenu pédagogique aux enseignants et élèves et en mobilisant des associations locales. Après chacune des opérations de sensibilisation, une journée dédiée à la collecte des petits appareils électriques et électroniques usagés a été assurée au sein des établissements avec gratification à la clé.



3.2 Une ambition renforcée pour 2023-2027

Pour la période 2023-2027 **ecosystem** va poursuivre et renforcer les différentes actions de développement de la collecte.

3.2.1 Augmenter le réflexe réparation

Avec la mise en œuvre du fonds réparation, **ecosystem** souhaite créer un nouveau réflexe réparation chez les consommateurs. Grâce à l'ouverture, depuis le 15 décembre 2022, du « bonus réparation » sur les appareils électriques et électroniques hors garantie. Pour déployer cette nouvelle mesure en faveur du pouvoir d'achat des Français d'Outre-mer, un réseau de réparateurs professionnels labellisés « QualiRépar », est en cours de constitution.

3.2.2 Réemployer / réutiliser les appareils

Depuis la création de la filière en 2006, les partenaires historiques de l'économie sociale et solidaire ont permis le réemploi et la réutilisation de 6 millions d'équipements électriques et électroniques au niveau national.

Le développement du réemploi en Outre-mer s'inscrit dans le cadre du déploiement des deux fonds prévus par la loi AGECE et de la déclinaison des orientations des PRPGD territoriaux. L'ambition d'**ecosystem** sur les territoires ultra-marins porte sur le réemploi et la réutilisation de proximité.

Le recours au réemploi au niveau local permet de répondre à deux enjeux que sont la réduction de la production de déchets ainsi que l'atténuation de la dépendance liée à l'approvisionnement extérieur en matières premières et en produits finis.

Outre les ESS déjà partenaires, de nouveaux acteurs locaux sont identifiés en vue d'un référencement pour le réemploi et d'une labellisation pour la réparation. Le réseau des distributeurs partenaires d'**ecosystem** sera de nouveau sollicité pour un approvisionnement renforcé en appareils de bonne qualité (issus du 1 pour 1) auprès des acteurs ESS référencés.

3.2.3 Réutiliser les matières

Depuis le démarrage de la filière dans les territoires d'Outre-mer 185 000 tonnes cumulées d'appareils ont été collectées et traitées.

Réutiliser les matières permet de lutter contre l'épuisement des ressources fossiles et minérales, en développant la collecte et en contribuant au développement de nouveaux procédés industriels pour produire des matières recyclées de qualité conformes aux exigences d'une nouvelle fabrication.

Dans ce cadre **ecosystem** a la volonté de collaborer avec les Pouvoirs Publics pour lutter contre l'export illégal afin d'atteindre un taux de collecte de 65 % par rapport aux mises sur le marché (= 890 000 tonnes au niveau national = 95% du gisement disponible).

Concernant le recyclage, **ecosystem** a pour ambition d'atteindre les taux exigés sur le ménager (70% pour les écrans, 76% pour le PAM, 80% pour le GEM) et le professionnel (85% pour le PEP, 88% pour le GEP HF, 95% pour le GEP F) tout en développant le recyclage des métaux à valeur et stratégiques.

Poursuivre les actions engagées pour la préservation des ressources :

- Accroître de 50% les ressources fossiles et minérales préservées (par la collecte et le recyclage).
- Lancer de nouveaux projets d'utilisation des matières recyclées par l'éco-conception.

Au niveau de la collecte des lampes, **ecosystem** poursuivra la dynamique de collecte sur l'ensemble des territoires et accompagnera la bascule vers les LED afin de viser l'atteinte du taux de 85 % du gisement.

3.2.4 Lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'environnement et la santé de tous

En comparaison de la production de matières vierges, le recyclage permet un bénéfice environnemental conséquent puisqu'il génère moins de CO₂. L'augmentation des volumes recyclés et le pilotage des activités d'**ecosystem** vont permettre d'augmenter de près de 50% le volume de CO₂ évité d'ici 2027 au plan national.

Concrètement, il s'agira de passer de 548 000 tonnes de CO₂ évitées en 2021 à 822 000 tonnes en 2027 au niveau national.

En outre, **ecosystem** se fixe comme objectif d'éliminer 15% de gaz réfrigérants supplémentaires (contenus dans les appareils tels que réfrigérateurs ou congélateurs) dont l'impact sur le réchauffement climatique est fort, soit 1,5 million de tonnes de CO₂ éliminées en 2027.

ecosystem poursuivra ses efforts pour protéger l'environnement et la santé de tous en éliminant les substances polluantes ou dangereuses et en réduisant l'empreinte environnementale issue de l'activité opérationnelle.

Au niveau des DEEE ménagers et professionnels cela se traduit par une organisation industrielle et logistique permettant d'augmenter de 50% le volume de CO₂ évité (hausse de la collecte et optimisation des processus log et traitement), de réduire de 50% les fuites de gaz liées au pillage, d'améliorer de 15% le taux d'élimination des gaz à effet de serre le long de la chaîne et d'adapter l'outil industriel aux enjeux climatiques (création d'unités de traitement des ballons d'eau chaudes...) et aux risques incendies.

Enfin, cartographier les substances ayant des impacts environnementaux et sanitaires pour une meilleure maîtrise et appliquer les nouvelles exigences de traçabilité en aval.

3.2.5 Poursuivre et amplifier les actions déjà mises en œuvre

La coopération sera renforcée avec les acteurs et les autorités locales pour mener à bien la mise en œuvre de ces orientations.

La contractualisation avec les détenteurs, distributeurs, GDD sera poursuivie afin qu'un réseau dense de collecte permette aux ménages et professionnels de confier leurs appareils à la filière.

La mise en place de collecte diffuse chez les petits producteurs et détenteurs sera testée.

La protection du gisement en déchèterie sera intensifiée.

3.2.6 Renforcer la communication

Renforcer la communication grand public est un axe prioritaire.

Dans ce cadre ecosystem va soutenir :

- D'une part les actions de communication communes pilotées au sein de la plateforme inter-filières REP tel que le développement de l'application OTRI.
- D'autre part des actions spécifiques et adaptées aux contextes locaux, en concertation avec les partenaires.

Plusieurs axes vont être mis en œuvre auprès de tous les acteurs de la chaîne de valeur (des détenteurs jusqu'aux opérateurs de collecte et de traitement), dont l'amélioration de la sensibilisation des ménages afin de limiter les erreurs de tri, la sensibilisation à l'apport en déchèterie, aux enjeux du 1 pour 1 et à l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique.

La mise en place de campagnes spécifiques de communication adaptée aux contextes locaux va être poursuivie : campagne TV sur chaînes locales, campagne radio en français.

3.2.7 Résorber les dépôts sauvages

ecosystem prendra en charge le financement de la résorption des dépôts sauvages au prorata de ses DEEE.

ecosystem attache une attention toute particulière à ce que les DEEE rejoignent les infrastructures de collecte dédiées. Des actions ont déjà été engagées en ce sens notamment en zone Océan Indien. Le développement de nouvelles solutions de collectes, accessibles, simples et d'hyper proximité est le meilleur levier pour prévenir les mauvais comportements qui pourraient d'ailleurs justifier des sanctions. Ces actions nécessitent une coordination très étroite avec les autorités locales et les services de l'État.

4 Des actions par territoire

4.1 La Martinique

Etat des lieux : LA MARTINIQUE	
Géographie	- Île volcanique, située dans l'archipel des Petites Antilles, dans les Caraïbes - Superficie : 1 128 km² - Relief accidenté
Démographie	- Population 361 225 habitants³ - Densité moyenne 320 hab./km²
Points d'enlèvements en convention avec ecosystem	- Points de collecte des collectivités locales : 13 dont 11 déchèteries, (soit 32 839 hab./déchèterie – 102 km²/déchèterie) - Détenteurs : 45 - Distributeurs : 38 - Installateurs : 8 - Gestionnaires de Déchets : 1 - Réemploi dont ESS : 1 - Annuaire des Réparateurs labélisés QUALI REPAR : https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/
Traitement	A proximité, en Guadeloupe Taux de recyclage national : 76,5 % pour les DEEE ménagers et 85,8% pour les lampes Taux de valorisation national : 89,3 % pour les DEEE ménagers et 94 % pour les lampes

Tonnage collecté par la filière (DEEE ménagers, lampes et tubes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MARTINIQUE – DEEE ménagers	3623	3697	4134	3650	3674	4191
MARTINIQUE - Lampes			14,7	17,3	18,7	18,5
MARTINIQUE – DEEE professionnels					227,9	313

Etat des lieux : LA MARTINIQUE

Forces	- l'ensemble des déchèteries réalise la collecte des DEEE - un développement des déchèteries prévu dans le PPGD (22) - deux sites de regroupements de DEEE (Citradel et Martinique Recyclage) avec des horaires d'ouverture limités de 7H00 à 13H00 - une implication du facilitateur d'ecosystem - ecosystem référent en Martinique pour les collectivités - portail extranet à disposition des partenaires (2024) - réunion régulière ecosystem réunissant toutes les EPCI pour partager les bonnes pratiques : collecte encombrants préservante, collecte événementielle de quartier /immeuble, collecte exceptionnelle, partage sur les avancées des autres canaux de collecte distributeur et opérateur gestionnaires de déchets , sécurisation des déchèteries - mise en place d'indicateurs partagés de pilotage
Faiblesses	- « 1 pour 1 » distributeur à développer, problématique des « jobber », des enseignes qui sous traitent la livraison à des entreprises extérieures - un ratio de 32 839 habitants par déchèterie très supérieur à la moyenne nationale (14 500 habitants/déchèterie en moyenne en 2019, source SINOE) - un réseau de réemploi à développer - un réseau routier saturé générant ponctuellement des difficultés de collecte
Opportunités	- des acteurs du réemploi et de la réparation à identifier - une unité de traitement proche (Guadeloupe) ayant augmenté sa capacité de traitement permettant de fluidifier les exports de DEEE - mise en place d'accord de partenariat avec les acteurs de la filière piles et accumulateurs pour la gestion des batteries lithium extraites des Petits Appareils en Mélange - mise en place d'accords de partenariats avec les nouvelles filières REP PMCB : capter les volumes de Matériels professionnels issus des chantiers de déconstruction et curage de bâtiment - réunion régulière avec les institutionnels (DEAL, région, ADEME) pour partager les actions concrètes de développement notamment dans l'élargissement de nouveaux acteurs du Déchet rejoignant le contrat ecosystem (Broyeur Type VHU, récupérateurs Métaux, centre de tri DND, centre de tri Collecte sélective) - une accélération de la reprise de DEEE auprès de détenteurs ponctuels - des opérateurs de traitement et de logistique régulièrement mis à niveau des nouvelles réglementation (filières aval, PFAS, Trackdéchets)

Plan d'actions : LA MARTINIQUE

Réemploi et Réparation	- Identifier et contractualiser/labelliser de nouveaux acteurs dans le cadre du déploiement des deux fonds prévus par la loi AGECE et de la déclinaison des orientations des PRPGD territoriaux - Accompagner les structures ESS de réemploi / réutilisation: participer au développement des structures existantes et contractualiser avec de nouvelles structures
Communication	- Améliorer la sensibilisation des ménages afin de : • Développer la reprise du 1 pour 1 et dynamiser la collecte chez les distributeurs • Limiter les erreurs de tri et sensibiliser à l'apport en déchèterie • Sensibiliser sur l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique et nos engagements en tant qu'entreprise à Mission - Mise en place de campagnes spécifiques : • Campagne TV sur chaînes locales (ex : Martinique 1ère ...) • Campagne radio en français et créoles • Accompagnement lors de l'ouverture de nouvelles infrastructures
Collecte	- Contractualiser avec de nouveaux détenteurs - Former les enseignes et leurs chauffeurs livreurs aux enjeux de la reprise du 1 pour 1 - Expérimenter à terme : • Collectes de rue sur le GEM en remplacement des collectes d'encombrants en mélange • https://www.jedonnemontelephone.fr/ - Généraliser les abris lampes en déchèterie - Généraliser l'accès au portail extranet d'ecosystem pour tous les partenaires
Traitement	- poursuivre et renforcer la collecte de tous les équipements contenant des matières dangereuses (fluides frigorigènes, batteries lithium...) en vue d'un traitement dédié - poursuivre les efforts visant à prévenir les incendies, en particulier le retrait des piles et batteries du PAM avant le transport maritime
Recherche et Développement	Etude gisement
Relation avec les autorités locales	ADEME, DEAL, Représentants PRPGD : 1 à 2 réunions par an

4.2 La Guadeloupe

L'éco-organisme référent sur la Guadeloupe et Saint-Martin est Ecologic.

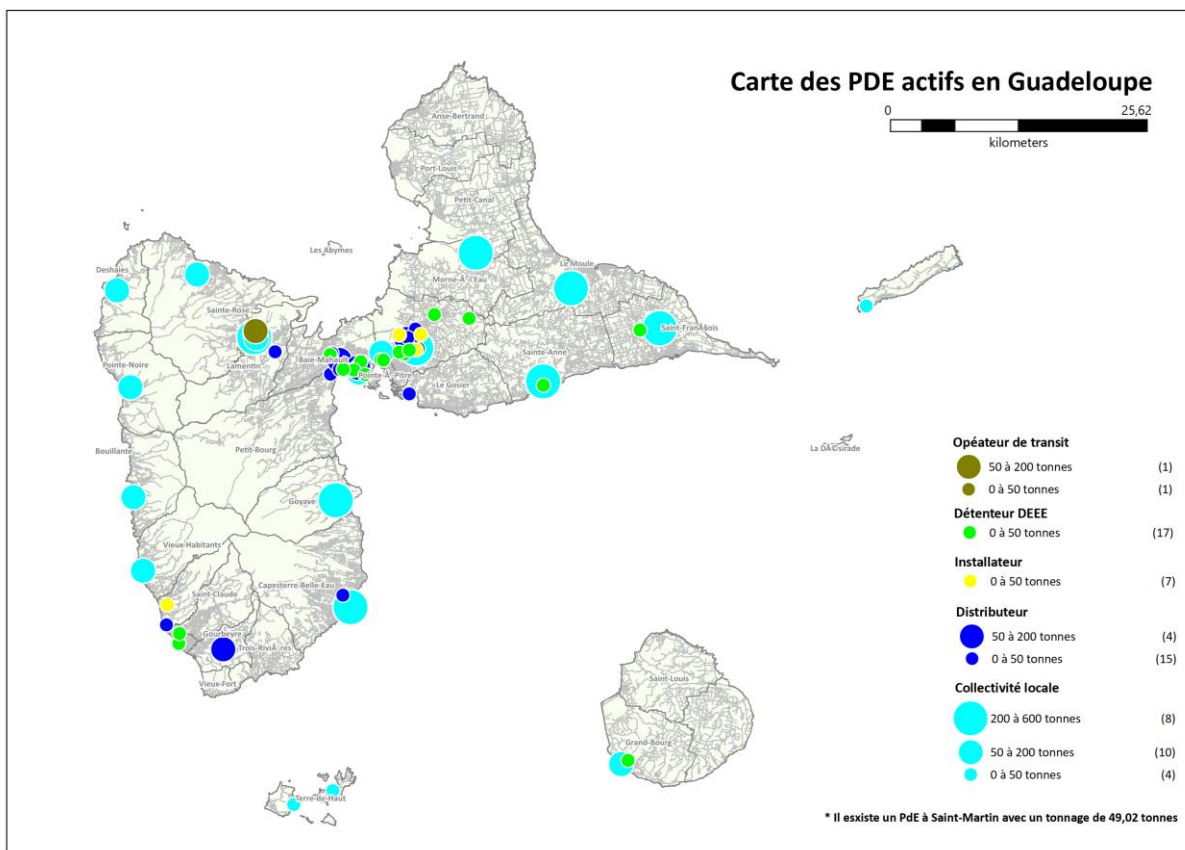
Etat des lieux : LA GUADELOUPE	
Géographie	- archipel volcanique, située dans l'archipel des Petites Antilles, dans les Caraïbes - Superficie : 1 628 km² - Relief accidenté
Démographie	- Population 415 360 habitants³ dont 31 801 à Saint-Martin - Densité moyenne 255 hab./km²
Points d'enlèvements en convention avec ecosystem	- Points de collecte de collectivités locales : 22 dont 14 déchèteries (soit 29 669 hab./déchèterie – 116 km²/déchèterie) - Détenteurs : 6 - Distributeurs : 18 - Installateurs : 2 - Gestionnaires de Déchets : 1 - Réemploi dont ESS : 0 - Annuaire des Réparateurs labélisés QUALI REPAR https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/

Tonnage collecté par la filière (DEEE ménagers or lampes et tubes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
GUADELOUPE – DEEE Ménagers	4243	4296	4801	4614	4565	5137
GUADELOUPE - Lampes			10,5	19,1	12,9	8,1
GUADELOUPE – DEEE Professionnels					556,4	511

Etat des lieux : LA GUADELOUPE	
Forces	- l'ensemble des déchèteries réalise la collecte des DEEE - une installation de regroupement et de traitement de DEEE (AER) portée par la filière - une forte implication du facilitateur - Ecologic est l'éco-organisme référent pour les collectivités locales

³ Source : Insee, Recensement de la population 2020

	- portail extranet à disposition des partenaires (2024) - réunion régulière réunissant toutes les EPCI pour partager les bonnes pratiques : collecte encombrants préservante, collecte événementielle de quartier /immeuble, collecte exceptionnelle, partage sur les avancées des autres canaux de collecte distributeur et opérateur gestionnaires de déchets , sécurisation des déchèteries - mise en place d'indicateurs partagés de pilotage
Faiblesses	- reprise du 1 pour 1 distributeurs à développer - un ratio de 29 669 habitants par déchèterie très supérieur à la moyenne nationale (14 500 habitants/déchèterie en moyenne en 2019, source SINOE)
Opportunités	- des acteurs du réemploi et de la réparation identifiés - annuaire des Réparateurs labélisés QUALI REPAR https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/ - une unité de traitement en capacité de traiter les apports de Martinique et de Guyane - mise en place d'accord de partenariat avec les acteurs de la filière piles et accumulateurs pour la gestion des batteries lithium extraites des Petits Appareils en Mélange - mise en place d'accord de partenariat avec les nouvelles filières REP PMCB : capter les volumes de Matériels professionnels issus des chantiers de déconstruction et curage de bâtiment - réunion régulière avec les institutionnels (DEAL, région, ADEME) pour partager les actions concrètes de développement notamment dans l'élargissement de nouveaux acteurs du Déchet rejoignant le contrat ecosystem (Broyeur Type VHU, récupérateurs Métaux, centre de tri DND, centre de tri Collecte sélective) - une accélération de la reprise de D3E auprès de détenteurs ponctuels - des opérateurs de traitement et de logistique régulièrement mis à niveau des nouvelles réglementation (filières aval, PFAS, Trackdéchets)
Menaces	- une gestion des DEEE sur Saint-Martin et Marie Galante à optimiser



PDE : Points d'Enlèvement



L'ensemble des DEEE sont collectés par l'opérateur AER et ses sous-traitants. Les DEEE sont gérés par AER au Lamentin (photos ci-dessus).

Plan d'actions : LA GUADELOUPE

Réemploi et Réparation

- Identifier et contractualiser/labelliser de nouveaux acteurs dans le cadre du déploiement des deux fonds prévus par la loi AGEF et de la déclinaison des orientations des PRPGD territoriaux
- Accompagner les structures ESS de réemploi / réutilisation: participer au développement des structures existantes et contractualiser avec de nouvelles structures

Communication

- Améliorer la sensibilisation des ménages afin de :
 - Développer la reprise du 1 pour 1 et dynamiser la collecte chez les distributeurs
 - Limiter les erreurs de tri et sensibiliser à l'apport en déchèterie
 - Sensibiliser sur l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique et nos engagements en tant qu'entreprise à Mission
- Mise en place de campagnes spécifiques :
 - Campagne TV sur chaînes locales
 - Campagne radio en français et créoles
 - Accompagnement lors de l'ouverture de nouvelles infrastructures
- Renforcement de la visibilité chez les distributeurs afin d'augmenter la collecte 1 pour 1 (PLV, flyer...)
- La sensibilisation sur l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique : Opérateurs de collectes (prestataires, agents de déchèteries, opérateurs de collecte et de tri des encombrants) opérateurs de traitement, artisans frigoristes

Collecte

- Augmenter les tonnages collectés par l'augmentation des contractualisations avec les détenteurs
- Former les enseignes et leurs chauffeurs livreurs aux enjeux de la reprise du 1 pour 1
- Expérimenter à terme :
 - Collectes de rue sur le GEM en remplacement des collectes d'encombrants en mélange.
 - <https://www.jedonnemontelephone.fr/>
- Généraliser les abris Lampes en déchèterie
- Faire évoluer le dispositif des rotations entre éco-organismes (T4 2023)

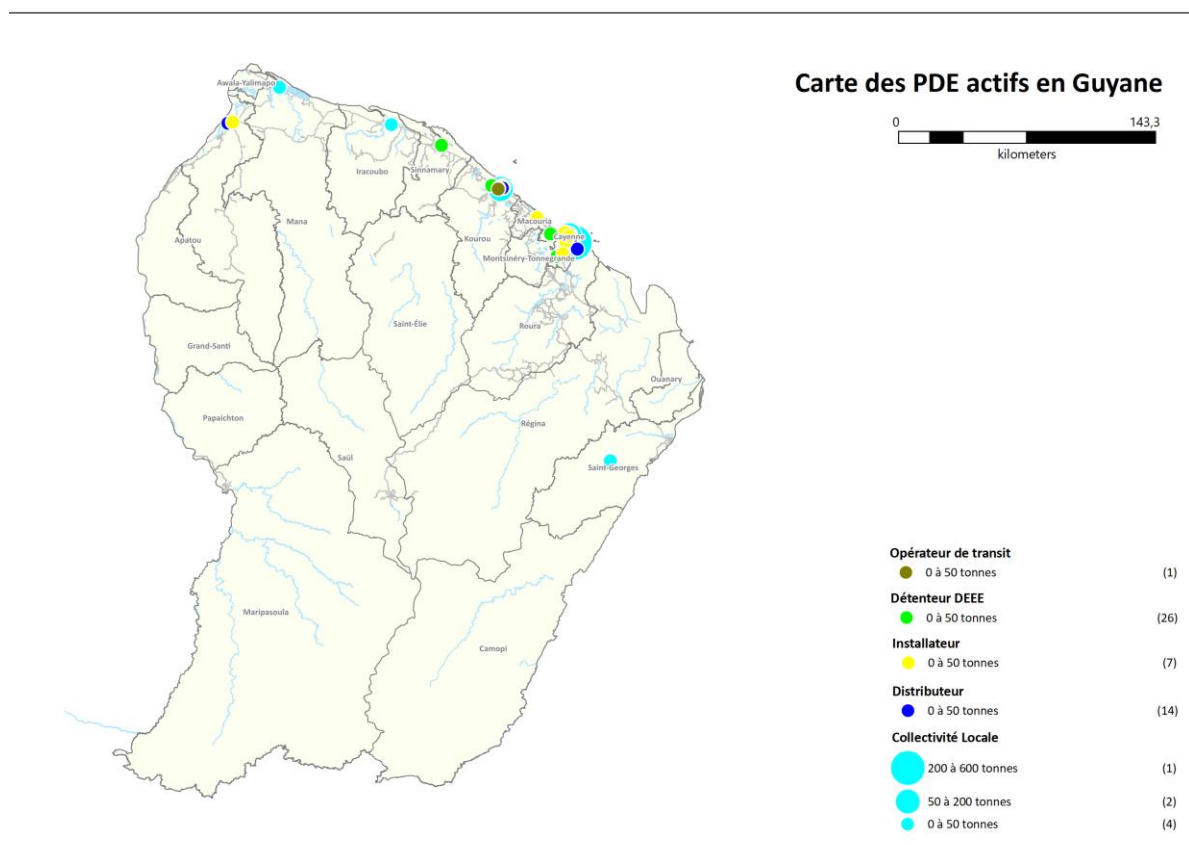
	- Généraliser l'accès au portail extranet pour tous les partenaires ; - Poursuivre la protection du gisement en déchèterie ; - Développer la filière GDD auprès des opérateurs de transit, des centres de tri, centre de regroupement, opérateurs métaux et ISDND.
Traitement	- Poursuivre et renforcer la collecte de tous les équipements contenant des matières dangereuses (fluides frigorigènes, batteries lithium...) en vue d'un traitement dédié. - Poursuivre les efforts visant à prévenir les incendies, en particulier le retrait des piles et batteries du PAM avant le transport maritime.
Recherche et Développement	Etude gisement
Relation avec les autorités locales	ADEME, DEAL, Représentants PRPGD : 1 à 2 réunions par an

4.3 La Guyane

Etat des lieux : LA GUYANE	
Géographie	- territoire d'Amérique du Sud - Superficie : 83 846 km² - forêts équatoriale sur 97% du territoire
Démographie	- Population 285 133 habitants³ - Densité moyenne 3.4 hab./km²
Points d'enlèvements en convention avec ecosystem	- Points de collecte de collectivités locales : 6 dont 5 déchèteries (soit 57 027 hab./déchèterie – 14 769 km²/déchèterie) - Détenteurs : 17 - Distributeurs : 13 - Installateurs : 5 - Gestionnaires de Déchets : 1 - Réemploi dont ESS : 0 - Annuaire des Réparateurs labelisés https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/

³ Source : Insee, Recensement de la population 2020

Tonnage collecté par la filière (DEEE ménagers or lampes et tubes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
GUYANE – DEEE Ménagers	525	640	645	554	733	674
GUYANE – Lampes			5,1	5,9	5,5	5,0
GUYANE – DEEE Professionnels					47,0	126



PDE : Points d'Enlèvement

État des lieux : LA GUYANE	
Forces	- l'ensemble des déchèteries réalise la collecte des DEEE - Changement d'éco organisme référent pour les collectivités locales à compter de 2024 (Ecologic) - portail extranet à disposition des partenaires - réunion régulière ecosystem réunissant toutes les EPCI pour partager les bonnes pratiques : collecte encombrants préservante, collecte événementielle de quartier /immeuble, collecte exceptionnelle, partage sur les avancées des autres canaux de collecte distributeur et opérateur gestionnaires de déchets , sécurisation des déchèteries - mise en place d'indicateurs partagés de pilotage - un nouveau centre de regroupement à Kourou (IPES) - une forte implication du facilitateur
Faiblesses	- un réseau routier saturé générant des difficultés de collecte - des collectes en zone isolées nécessitant d'être réalisées par avion, hélicoptère ou pirogue
Opportunités	- des acteurs du réemploi et de la réparation identifiés (SYMBIOZ RECYCLERIE & FERME URBAINE)

Opportunités	- mise en place d'accord de partenariat avec les acteurs de la filière piles et accumulateurs pour la gestion des batteries lithium extraites des Petits Appareils en Mélange - mise en place d'accord de partenariat avec les nouvelles filières REP PMCB : capter les volumes de Matériels professionnels issus des chantiers de déconstruction et curage de bâtiment - réflexe « 1 pour 1 » à généraliser - réunion régulière avec les institutionnels (DEAL, région, ADEME) pour partager les actions concrètes de développement notamment dans l'élargissement de nouveaux acteurs du Déchet rejoignant le contrat ecosystem (Broyeur Type VHU, récupérateurs Métaux, centre de tri DND, centre de tri Collecte sélective) - une accélération de la reprise de DEEE auprès de détenteurs ponctuels - des opérateurs de traitement et de logistique régulièrement mis à niveau des nouvelles réglementation (filières aval, PFAS, Trackdéchets)
Menaces	- des lignes maritimes tendues

Plan d'actions : LA GUYANE	
Réemploi et Réparation	- identifier et contractualiser/labelliser de nouveaux acteurs dans le cadre du déploiement des deux fonds prévus par la loi AGEF et de la déclinaison des orientations des PRPGD territoriaux - accompagner les structures de réemploi : participer au développement des structures existantes et contractualiser avec de nouvelles structures
Communication	- Améliorer la sensibilisation des ménages afin de : • Développer la reprise du 1 pour 1 et dynamiser la collecte chez les distributeurs • Limiter les erreurs de tri et sensibiliser à l'apport en déchèterie • Sensibiliser sur l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique et nos engagements en tant qu'entreprise à mission - Mise en place de campagnes spécifiques : • Campagne TV sur chaînes locales (ex : Guyane 1ère) • Campagne radio en français et créoles • Accompagnement lors de l'ouverture de nouvelles infrastructures - La sensibilisation sur l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique : Opérateurs de collectes (prestataires, agents de déchèteries, opérateurs de collecte et de tri des encombrants) opérateurs de traitement, artisans frigoristes

Collecte	- Augmenter les tonnages collectés par l'augmentation des contractualisations avec les détenteurs - Former les enseignes et leurs chauffeurs livreurs aux enjeux de la reprise du 1 pour 1 - Expérimenter à terme : • Collectes de rue sur le GEM en remplacement des collectes d'encombrants en mélange • https://www.jedonnemontelephone.fr/ - Généraliser les abris lampes en déchèterie - Faire évoluer le dispositif des rotations entre éco-organismes - Généraliser l'accès au portail extranet pour tous les partenaires ; - Poursuivre la protection du gisement en déchèterie - Poursuivre les collectes en zones isolées tel que dans les marais de Kaw, sur les fleuves Maroni et Oyapock, l'eco-carbet de Saül en partenariat avec le Parc amazonien de Guyane... - Développer la filière « Gestionnaires de Déchets » auprès des opérateurs, centre de tri et ISDND dont les opérateurs tels que PENA, SARP... - Mise en place d'opérations de collectes éphémères et de proximité afin de palier à l'absence de déchèteries  - Mise en place d'opérations pédagogiques dans les collèges
Traitement	- Poursuivre et renforcer la collecte de tous les équipements contenant des matières dangereuses (fluides frigorigènes, batteries lithium...) en vue d'un traitement dédié - Poursuivre les efforts visant à prévenir les incendies, en particulier le retrait des piles et batteries du PAM avant le transport maritime
Recherche et Développement	Etude gisement
Relation avec les autorités locales	ADEME, DEAL, Représentants PRPGD : 1 à 2 réunions par an

4.4 Saint-Pierre et Miquelon

Etat des lieux : SAINT-PIERRE ET MIQUELON	
Géographie	- archipel d'Amérique du Nord - Superficie : 242 km²
Démographie	- Population 5 925 habitants³ - Densité moyenne 24 hab./km²
Points en convention avec ecosystem	- Points de collecte de collectivités locales dont déchèteries : 1 - Annuaire des Réparateurs labelisés https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/

L'ensemble des flux de Miquelon et Saint-Pierre sont regroupés par la mairie de Saint-Pierre sur la déchèterie de Saint-Pierre.

Tonnage collecté par la filière (DEEE ménagers or lampes et tubes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SAINT-PIERRE ET MIQUELON – DEEE Ménagers	0	110	126	87	107	78
SAINT-PIERRE ET MIQUELON - Lampes			0	1,0	0	0 *
SAINT-PIERRE ET MIQUELON – DEEE Professionnels					0	0 *

* données disponibles T4 2023

Les tonnages annuels sont pesés lors de l'expédition de conteneurs maritimes vers la métropole.

Etat des lieux : SAINT-PIERRE ET MIQUELON	
Forces	- une performance de collecte exceptionnelle - une forte implication de la mairie de Saint-Pierre - trouver accord d'un facilitateur commun pour l'ensemble des Filière REP - échange avec ADEME et Chambre des Métiers
Faiblesses	- pas de réemploi identifié
Opportunités	- des acteurs de la réparation identifiés dont Technical Project ; - ecosystem: éco-organisme référent - mise en place d'accord de partenariat avec les acteurs de la filière piles et accumulateurs pour la gestion des batteries lithium extraites des Petits Appareils en Mélange

	- mise en place d'accord de partenariat avec les nouvelles filières REP PMCB : capter les volumes de Matériels professionnels issus des chantiers de déconstruction et curage de bâtiment
Menaces	- des notifications de transports maritimes complexes

Plan d'actions : SAINT-PIERRE ET MIQUELON	
Réemploi et Réparation	- Identifier et contractualiser/labeliser avec de nouveaux acteurs dans le cadre du déploiement des deux fonds prévus par la loi AGECE et de la déclinaison des orientations des PRPGD territoriaux
Communication	- Poursuivre la sensibilisation des ménages et des professionnels
Collecte	- poursuivre et renforcer les liens avec la mairie de Saint-Pierre
Traitement	- Poursuivre et renforcer la collecte de tous les équipements contenant des matières dangereuses (fluides frigorigènes, batteries lithium...) en vue d'un traitement dédié - Poursuivre les efforts visant à prévenir les incendies, en particulier le retrait des piles et batteries du PAM avant le transport maritime
Recherche et Développement	Etude gisement
Relation avec les autorités locales	ADEME, DEAL, Représentants PRPGD : 1 à 2 réunions par an

³ Source : Insee, Recensement de la population 2020

4.5 La Réunion

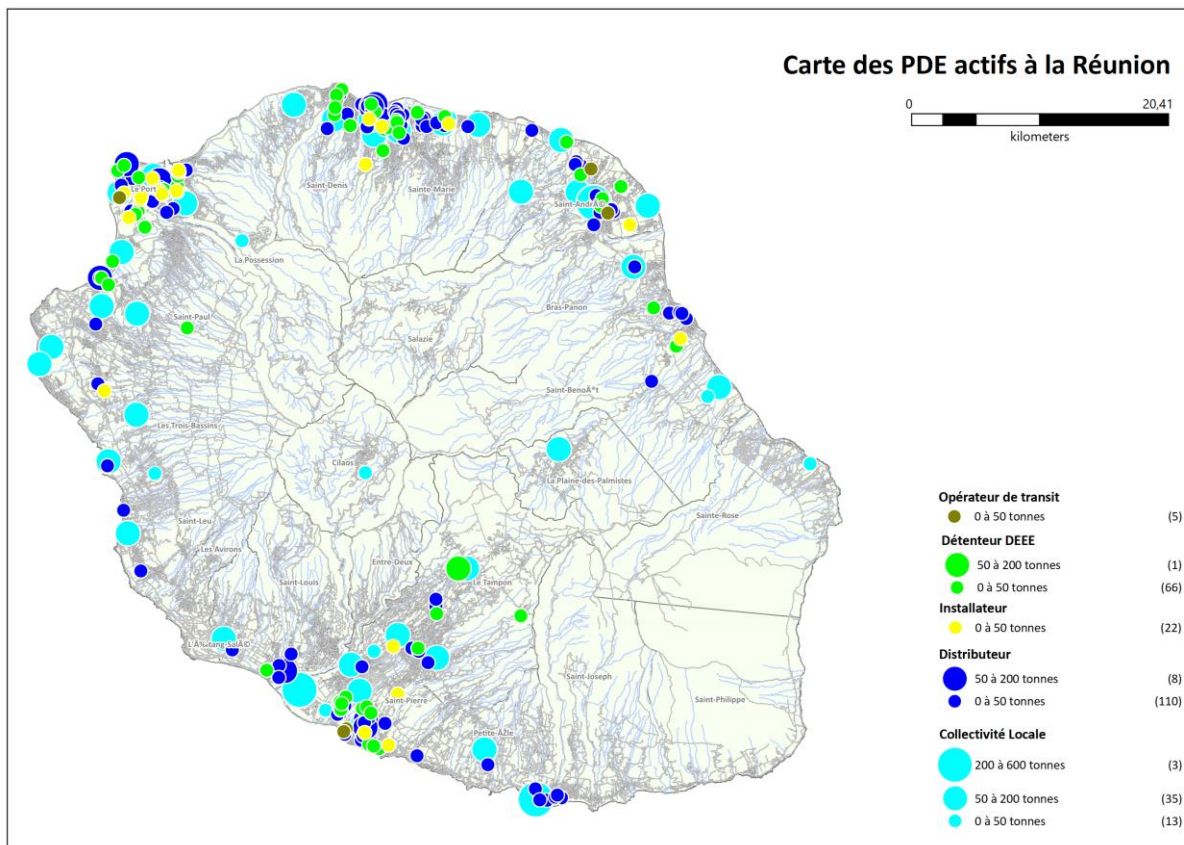
Etat des lieux : LA REUNION	
Géographie	- île volcanique, située dans l'océan Indien - Superficie : 2512 km² - Relief accidenté
Démographie	- Population 863 083 habitants³ - Densité moyenne 344 hab./km²
Points d'enlèvements en convention avec ecosystem	- Points de collecte de collectivités locales : 51 dont 43 déchèteries (soit 22 713 hab./déchèterie – 66 km²/déchèterie) - Détenteurs : 31 - Distributeurs : 101 - Installateurs : 2 - Gestionnaires de Déchets : 6 - Réemploi dont ESS : 2 - Réparateurs QUALI REPAR : 29 (dossiers à l'étude) - Annuaire des Réparateurs labélisés https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/

³ Source : Insee, Recensement de la population 2020



Tonnage collecté par la filière (DEEE ménagers or lampes et tubes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
LA REUNION – DEEE Ménagers	7065	7529	7946	7979	8705	8319
LA REUNION - Lampes			26,8	44,1	26,0	1,8 *
LA REUNION – DEEE Professionnels					578,4	694

* données complémentaires disponibles T4 2023



PDE : Points d'Enlèvement

État des lieux : LA REUNION

Forces

- l'ensemble des déchèteries réalise la collecte des DEEE
- une usine de regroupement et de traitement de DEEE (RVE)
- une forte implication du facilitateur
- **ecosystem**: éco-organisme référent à la Réunion
- portail extranet à disposition des partenaires (T1 2024)
- réunion régulière ecosystem réunissant toutes les EPCI pour partager les bonnes pratiques : collecte encombrants préservante, collecte événementielle de quartier /immeuble, collecte exceptionnelle, partage sur les avancées des autres canaux de collecte distributeur et opérateur gestionnaires de déchets , sécurisation des déchèteries
- mise en place d'indicateurs partagés de pilotage

Faiblesses

- un réseau routier saturé générant des difficultés de collecte

Opportunités

- reprise 1 pour 1 distributeurs à développer
- un réseau de gestionnaires de déchets à étendre
- des acteurs du réemploi et de la réparation identifiés
- une unité de traitement identifiée par la filière permettant également de traiter les flux de Mayotte

	- mise en place d'accord de partenariat avec les acteurs de la filière piles et accumulateurs pour la gestion des batteries lithium extraites des Petits Appareils en Mélange - mise en place d'accord de partenariat avec les nouvelles filières REP PMCB : capter les volumes de Matériels professionnels issus des chantiers de déconstruction et curage de bâtiment - réunion régulière avec les institutionnels (DEAL, région, ADEME) pour partager les actions concrètes de développement notamment dans l'élargissement de nouveaux acteurs du Déchet rejoignant le contrat ecosystem (Broyeur Type VHU, récupérateurs Métaux, centre de tri DND, centre de tri Collecte sélective) - une accélération de la reprise de D3E auprès de détenteurs ponctuels - des opérateurs de traitement et de logistique régulièrement mis à niveau des nouvelles réglementation (filières aval, PFAS, Trackdéchets)
Menaces	- d'importantes difficultés de transport maritime

Plan d'actions : LA REUNION	
Réemploi et Réparation	- Identifier et contractualiser/labelliser avec de nouveaux acteurs dans le cadre du déploiement des deux fonds prévus par la loi AGECE et de la déclinaison des orientations des PRPGD territoriaux : Emmaüs, projet de recyclerie - Accompagner les structures de réemploi/réutilisation
Communication	- Améliorer la sensibilisation des ménages afin de : • développer la reprise du 1 pour 1 • limiter les erreurs de tri et sensibiliser à l'apport en déchèterie - Mise en place de campagnes spécifiques : • campagne TV sur chaînes locales (ex : Réunion 1ère ...) • Campagne radio en français et créoles - Sensibiliser sur l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique : Opérateurs de collectes (prestataires ecosystem, agents de déchèteries, opérateurs de collecte et de tri des encombrants) opérateurs de traitement, artisans frigoristes
Collecte	- Afin de limiter les tonnages qui se retrouvent en OMR, encombrants,... : Développer la filière GDD auprès des opérateurs, centre de tri et ISDND dont RVE, SUEZ, Inovest, STS, AEIP, CUB Industrie, Val'di RUN... - Renforcement de la contractualisation avec les détenteurs - Former les enseignes et leurs chauffeurs livreurs aux enjeux de la reprise du 1 pour 1

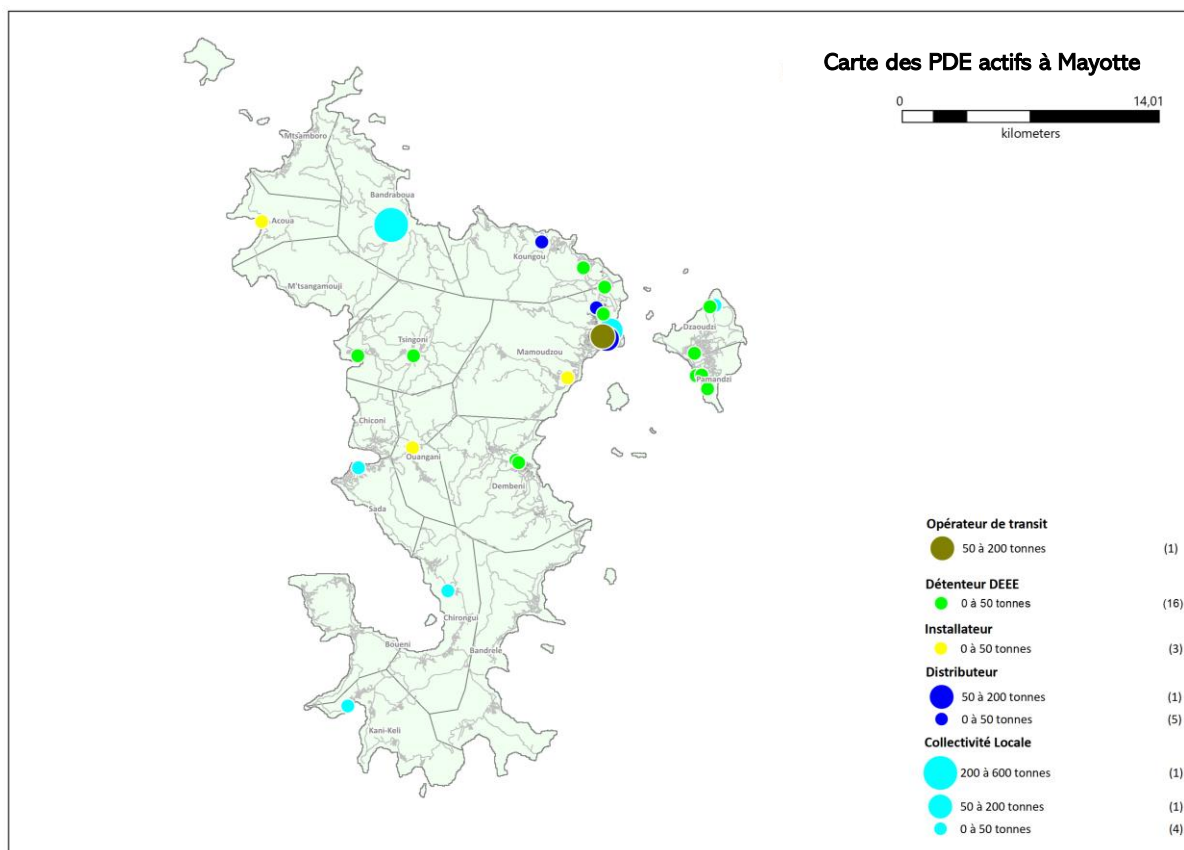
	- Expérimenter à terme : • Collectes de rue sur le GEM en remplacement des collectes d'encombrants en mélange • https://www.jedonnemontelephone.fr/ - Généraliser les abris lampes en déchèterie - Poursuivre la protection du gisement en déchèterie - Poursuivre les collectes en zones isolées telles que Mafate
Traitement	- Poursuivre et renforcer la collecte de tous les équipements contenant des matières dangereuses (fluides frigorigènes, batteries lithium...) en vue d'un traitement dédié - Poursuivre les efforts visant à prévenir les incendies, en particulier le retrait des piles et batteries du PAM avant le transport maritime
Recherche et Développement	Etude gisement a été conduite en 2022
Relation avec les autorités locales	ADEME, DEAL, Représentants PRPGD : 1 à 2 réunions par an

4.6 Mayotte

Etat des lieux : MAYOTTE	
Géographie	- Archipel, située dans l'océan Indien - Superficie : 376 km²
Démographie	- Population 310 022 habitants³ - Densité moyenne 825 hab./km²
Points d'enlèvements en convention avec ecosystem	- Points de collecte de collectivités locales : 6 dont aucune déchèterie - Détenteurs : 15 - Distributeurs : 6 - Installateurs : 17 - Gestionnaires de Déchets : 1 - Réemploi dont ESS : 1 La Régie de Territoire de Tsingoni (RTT) depuis mai 2023 - Réparateurs QUALI REPAR : 3 (dossiers à l'étude)

Tonnage collecté par la filière (DEEE ménagers or lampes et tubes)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MAYOTTE – DEEE Ménagers	450	309	384	649	1241	812
MAYOTTE - Lampes			0	0	0	0,1
MAYOTTE – DEEE Professionnels					0	14

³ Source : Insee, Recensement de la population 2020



PDE : Points d'Enlèvement

Etat des lieux : MAYOTTE

Forces

- une forte implication du facilitateur
- **ecosystem**: éco-organisme référent à Mayotte
- portail extranet à disposition des partenaires (T1 2024)
- réunion régulière ecosystem réunissant toutes les EPCI pour partager les bonnes pratiques : collecte encombrants préservante, collecte événementielle de quartier /immeuble, collecte exceptionnelle, partage sur les avancées des autres canaux de collecte distributeur et opérateur gestionnaires de déchets , sécurisation des déchèteries
- mise en place d'indicateurs partagés de pilotage
- travaux commun initié avec l'opérateur déchets de L'île Enzo Recyclage

Faiblesses

- aucune déchèterie en place au sens défini par l'ADEME, cependant différents projets en cours
- un manque d'installation conforme à la réglementation ICPE
- un réseau de réemploi/réutilisation à développer
- un réseau de gestionnaires de déchets à développer
- un réseau routier saturé générant des difficultés de collecte

Opportunités	- des acteurs du réemploi et de la réparation identifiés - mise en place d'accord de partenariat avec les acteurs de la filière piles et accumulateurs pour la gestion des batteries lithium extraites des Petits Appareils en Mélange - mise en place d'accord de partenariat avec les nouvelles filières REP PMCB : capter les volumes de Matériels professionnels issus des chantiers de déconstruction et curage de bâtiment - réunion régulière avec les institutionnels (DEAL, région, ADEME) pour partager les actions concrètes de développement notamment dans l'élargissement de nouveaux acteurs du Déchet rejoignant le contrat ecosystem (Broyeur Type VHU, récupérateurs Métaux, centre de tri DND, centre de tri Collecte sélective) - une accélération de la reprise de D3E auprès de détenteurs ponctuels - des opérateurs de traitement et de logistique régulièrement mis à niveau des nouvelles réglementation (filières aval, PFAS, Trackdéchets) - information et sensibilisation du public - des collectivités qui souhaitent s'impliquer fortement dans le suivi de la filière → demandes régulières de prise en charge de déchets de la part des services techniques des Communes, Demandes des EPCI - un tissu d'opérateurs qui se structure (création du GAMEC : Groupement des Acteur Mahorais de l'Economie Circulaire) - une volonté des établissements scolaires de sensibiliser leurs élèves (pilote de sensibilisation ecosystem réalisé sur 4 collèges en 2022, 4 établissements scolaires du primaire qui souhaitent nous rencontrer) - la première déchèterie prévue pour le T1 2024 - acteurs locaux fédérés autour d'un projet de plateforme multi filières
Menaces	- d'importantes difficultés de transport maritime - l'arrêt de la mise à disposition du site de Dzoumonié par le SIDEVAM

Plan d'actions : MAYOTTE

Réemploi et Réparation	- Identifier et contractualiser/labelliser avec de nouveaux acteurs dans le cadre du déploiement des deux fonds prévus par la loi AGECE et de la déclinaison des orientations des PRPGD territoriaux - Accompagner les structures de réemploi afin de mettre en place une économie circulaire locale
Communication	- améliorer la sensibilisation des ménages afin de sensibiliser à la reprise du 1 pour 1 et dynamiser la collecte chez les distributeurs et des collectivités - mise en place de campagnes spécifiques : • campagne TV sur chaines locales (ex : Réunion 1ère ...) • campagne radio en français et mahorais

	- renforcement de la visibilité chez les distributeurs afin d'augmenter la collecte 1 pour 1 - sensibiliser sur l'impact des gaz réfrigérants sur le réchauffement climatique : Opérateurs de collectes (prestataires ecosystem, agents de déchèteries, opérateurs de collecte et de tri des encombrants) opérateurs de traitement, artisans frigoristes -
Collecte	- Poursuivre les opérations de sensibilisation et de collecte au sein des collèges : objectif sensibilisation de l'ensemble des collèges d'ici 2 ans - Mettre en place une logistique à destination des détenteurs - Expérimenter à terme : • Collectes de rue sur le GEM en remplacement des collectes d'encombrants en mélange • https://www.jedonnemontelephone.fr/ - Généraliser les abris Lampes en déchèterie - Généraliser l'accès au portail pour tous les partenaires - Opération de nettoyage de la plateforme basse du site de Dzoumogné en chiffres : • 20 jours d'opération jusqu'à présent • 6 agents mobilisés • 2 outils de manutention (1 minipelle et 1 camionnette plateau) • L'équivalent de 2 conteneurs 40 pieds de DEEE intègres récupérés (GEM HF), soit environ 20t de DEEE
Traitement	- Poursuivre et renforcer la collecte de tous les équipements contenant des matières dangereuses (fluides frigorigènes, batteries lithium...) en vue d'un traitement dédié - Poursuivre les efforts visant à prévenir les incendies, en particulier le retrait des piles et batteries du PAM avant le transport maritime
Recherche et Développement	Etude gisement
Relation avec les autorités locales	ADEME, DEAL, Représentants PRPGD : 1 à 2 réunions par an



Annexes



Annexe 1

ABRÉVIATIONS / LEXIQUE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

AER : Antilles Energie Recyclage : centre de regroupement et de traitement du groupe ENERGIPOLE basé en Guadeloupe.

AGEC : loi AGECL - La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Collecte : toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de regroupement ou de traitement des déchets.

COM : Collectivité d'Outre-Mer

Convention de Bâle : officiellement « Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination » est un traité international qui a été conçu afin de réduire la circulation des déchets dangereux entre les pays. Elle est entrée en vigueur le 2 mai 1992.

Déchèterie : espace aménagé, gardienné, clôturé, où le particulier et dans certaines conditions les entreprises peuvent apporter leurs déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter ou stocker au mieux les matériaux qui les constituent.

DEEE : Un DEEE, ou D3E, est un déchet d'équipement électrique et électronique. On peut parfois également entendre parler de déchet électrique, de matériel électrique usagé, d'équipement électrique hors service. C'est un équipement fonctionnant sur secteur ou bien avec des piles ou batteries, devenu hors d'usage. Il peut être ménager ou professionnel. L'article [R. 543-172. du Code de l'environnement](#) définit les EEE (équipements électriques et électroniques) comme « les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu ». Le terme DEEE, ou D3E, s'applique « aux équipements électriques et électroniques, et aux déchets qui en sont issus, y compris tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut. »

Dépôt sauvage : dépôt clandestin de déchets réalisé par des particuliers ou des entreprises sans autorisation communale et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées.

DROM : Département et Région d'Outre-Mer Gestion des déchets : la collecte, le transport, la valorisation, l'élimination des déchets et plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final.

GDD (Gestionnaires De Déchets) : opérateur ayant une activité en lien avec la gestion des déchets dans laquelle transitent des DEEE.

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement): « les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique » selon l'article L511-1 du code de l'environnement.

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) : chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles en France, depuis 1946.

QUALIREPAR: Le Label QualiRépar atteste d'un savoir-faire de qualité et de la fiabilité des réparateurs. C'est la signature d'acteurs engagés pour favoriser le réflexe réparation chez le consommateur, en prolongeant la durée de vie des appareils électriques et électroniques.

Le réseau des réparateurs labellisés encourage une consommation basée sur les principes de l'économie circulaire.

REP : La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

RVE (Réunion Valorisation Environnement) : centre de regroupement et de traitement basé à Saint-André de la Réunion.

Trackdéchets : plateforme numérique gratuite, développée par le Ministère de la Transition Écologique, sur laquelle tous les acteurs concernés par la traçabilité des déchets dangereux devront être inscrits au 1er janvier 2022. C'est la dématérialisation du Bordereau de Suivi de Déchets papier (BSD) qui devra être initié par le détenteur et finalisé par le collecteur.

1 pour 1 : Selon les articles L. 541-10-1, L. 541-10-8 et R. 541-160 du Code de l'environnement, les distributeurs doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre ou faire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf du même type, y compris dans le cas de la vente à distance. Au minimum, les distributeurs sont tenus de proposer systématiquement et de manière facilement visible et accessible les solutions sur le lieu de vente ou lors de la livraison.

Contact

34/40 rue Henri Regnault - 92068 Paris La Défense Cedex
0809 540 590
contacteznous@ecosystem.eco



ecosystem.eco



ecosystem
recycler c'est protéger